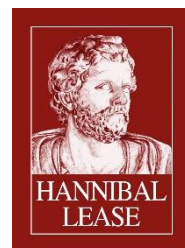




Rapport Annuel

2019



SOMMAIRE

- I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease
- II. Mot du Président du Conseil d'Administration
- III. Mot du Directeur Général
- IV. Conjoncture Nationale et Internationale en 2019
- V. Structure du capital et Comportement boursier de l'action Hannibal Lease
- VI. Le Groupe Hannibal Lease : Périmètre de consolidation et activités des filiales
- VII. Activité et réalisations d'Hannibal Lease
- VIII. Gouvernance : Travaux du Conseil et des Comités
- IX. Eléments sur le Contrôle Interne et le Système d'Information
- X. Politique Sociale d'Hannibal Lease
- XI. Responsabilité Sociétale et Environnementale
- XII. Stratégie et Business Plan d'Hannibal Lease 2020-2022
- XIII. Rapport des Commissaires aux Comptes : Hannibal Lease
- XIV. Etats Financiers Individuels au 31 Décembre 2019
- XV. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease

I.1. Présentation d'Hannibal Lease

Informations Juridiques

Raison Sociale	:	Hannibal Lease S.A.
Forme Juridique	:	Société Anonyme
Objet	:	Leasing
Date de Création	:	11-07-2001
Capital Souscrit et Libéré	:	40.180.000 Dinars Tunisiens
Adresse	:	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Hédi DJILANI	Président	Lui-même	2018 - 2020
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Hatem BEN AMEUR	2018 - 2020
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Dadou Hédia DJILANI	2018 - 2020
La Financière Tunisienne S.A.	Administrateur	Ali Sabri ESSEGHAIER	2019 - 2020
Abderrazak BEN AMMAR	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Mohamed Salah FRAD	2018 - 2020
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed FEKIH	2018 - 2020
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Administrateur	Myriam BEN ABDENNEBI	2018 - 2020
Mohamed BERRAIES	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
Abdessatar KRIMI	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
Zouhaier BESBES	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020

Direction

Directeur Général	Mohamed Hechmi DJILANI
Directeur Général Adjoint	Rafik MOALLA

Commissaires aux comptes

Société	Signataire	Adresse	Mandat
Cabinet Delta Consult	Said MALLEK	Immeuble Saadi - Tour CD 2ème étage - Bureau n°7 et n° 8 - Menzah IV - 1082 Tunis	2019-2021
Cabinet KPMG	Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Les Jardins du Lac - BP n°317 Publiposte Rue Lac Echkel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	2018-2020

I.2. Le Groupe Hannibal Lease

Le Groupe Hannibal Lease est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité Leasing principalement à travers ses deux filiales AMILCAR LLD spécialisée en Leasing opérationnel mobilier et NIDA SA spécialisée en leasing opérationnel immobilier.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe Hannibal Lease est présent dans d'autres métiers, notamment l'immobilier.

Le tableau ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation d'Hannibal Lease par métier.

Société	Activité	Capital	% Détenu
AMILCAR LLD	Leasing opérationnel : location longue durée	1.250.000	99,16%
NIDA SA	Leasing opérationnel : Outsourcing Center (Location de bureaux et d'open space, infrastructures Télécom, services d'infrastructure, d'assistance et d'accompagnement à l'entreprise, aux entreprises Offshore)	13.200.000	29,84%
IMMOBILIERE ECHERIFA	Promotion Immobilière	8.700.000	26,56%

II. Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Comme annoncé lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire et vu la baisse de l'investissement à l'échelle nationale ainsi que le tarissement et le renchérissement des ressources sur le marché monétaire, l'activité d'Hannibal Lease a connu une forte décélération en 2019 impactant sa marge.

L'économie tunisienne, en berne, a connu un taux de croissance de 1% à fin 2019 (contre un taux de 2,5% à fin 2018), un taux d'inflation sous-jacente de 7,2% (contre 8,2% à fin 2018) et un taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie de 7,75%. Tous ces facteurs reflètent un climat défavorable à l'investissement et à une éventuelle reprise économique.

Le Déficit Budgétaire a été ramené à 3,9 % du PIB en 2019 (contre 4,6% en 2018) et le Déficit Courant s'est creusé à 8,8% du PIB (contre 11,2 % en 2018). Le Dinar Tunisien a connu une appréciation par rapport aux principales devises étrangères (9,1% vis-à-vis de l'Euro et 7% par rapport au Dollar Américain).

Aussi, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé au cours de l'année 2019, atteignant 19,4 Milliards de Dinars (en augmentation de 386 Millions de Dinars ou +2% par rapport à fin 2018).

Dans ce contexte, la nécessité de freiner l'inflation s'est traduite, en 2019, par le maintien du Taux Directeur fixé par la Banque Centrale de Tunisie à 7,75%.

De plus et dans la continuité de l'année précédente, 2019 a enregistré le recours régulier de l'Etat à la dette domestique ce qui a eu pour effet d'évincer les émetteurs traditionnels que sont les sociétés de leasing. Cela a aggravé la difficulté de la collecte de fonds obligataires ainsi que leur renchérissement.

Hannibal Lease a clôturé l'Exercice 2019 avec un Résultat Net Individuel de 69 552 DT en baisse de 98,47% comparé à 2018.

Le Résultat Net Consolidé est de 656 870 Dinars Tunisiens en 2019 en baisse de 86,97% par rapport à 2018.

La persistance d'une conjoncture économique défavorable conjugué à la crise sanitaire impactant l'économie Tunisienne, contraint Hannibal Lease à adopter un business plan conservateur avec une attention particulière pour conserver ses équilibres financiers tout en apportant le soutien nécessaire pour ses clients afin de préserver le tissu économique Tunisien et en particulier les Très petites et Moyennes Entreprises.

Le Président du Conseil d'Administration

Hedi DJILANI

III. Mot du Directeur Général

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Hannibal Lease a connu un exercice 2019 particulièrement difficile et éprouvant pour l'ensemble de nos équipes.

En effet et comme annoncé lors de nos différentes rencontres, le secteur leasing en général et Hannibal Lease en particulier ont eu à gérer une situation de baisse de marge drastique du fait de plusieurs hausses successives du taux directeur en 2018 d'une part ainsi que la raréfaction des ressources monétaires d'autre part. Cela a engendré, pour notre établissement, une grande difficulté à collecter les ressources et un renchérissement de ces dernières.

Nos encours sont, comme vous le savez, rémunérés à taux fixe et notre volume d'activité a sensiblement baissé pour s'adapter à la nouvelle réalité des marchés monétaire et bancaire. Cela a eu pour effet d'entraîner Hannibal Lease dans des situations de marge négative sur un certain nombre de contrats anciens sans pouvoir maintenir un rythme convenable d'alimentation de nos encours de nouveaux contrats à marge viable vu la décélération économique générale.

Cette baisse de nos encours, associée à l'effritement sévère de notre marge s'est soldée par un PNL en décroissance de 17,34%.

Malheureusement, les vents contraires de 2019 ne se sont pas arrêtés à cet élément puisque nous avons également souffert d'une hausse sensible et inattendue de nos actifs classés ainsi que notre coût du risque. Inattendue car HL a été confrontée à l'effondrement de pans entiers du secteur BTP/Transport du fait de retards de paiement de l'Etat sur les marchés publics d'infrastructure.

Cette situation, inédite dans l'histoire de HL, a mobilisé énormément de ressources et d'énergie afin de traiter les relations de manière individuelle et personnalisée selon les spécificités de chaque dossier. Nous avons, également, mis en œuvre le levier contentieux mais avec prudence car les actifs financés ne pouvaient être utilisés que dans le cadre de travaux d'infrastructure et les opérateurs de ce secteur étaient (et sont toujours) majoritairement en grande difficulté.

Dans cette conjoncture, Hannibal Lease a enregistré des Approbations de 286,6 MDT (en baisse de 38,8%), des MEF de 221 MDT (en baisse de 37,8%) et des Encours de 641,7MDT (en baisse de 18%).

Nous enregistrons un taux d'Actifs classés de 8,06% pour une couverture des CDL, à fin 2019, de 56,05%.

Hannibal Lease a clôturé l'exercice 2019 à l'équilibre avec un résultat de 69 552 DT.

J'aurais souhaité être en mesure d'apporter une touche d'optimisme en ce début d'exercice 2020 mais la crise, désormais mondiale, liée au Coronavirus et le gel des activités économiques et sociales qui s'en est suivi, auront des conséquences lourdes sur la marche de notre établissement du fait d'une baisse, forte et désormais inéluctable, de notre volume d'activité et une paralysie de notre recouvrement pour au moins quelques mois.

Le Directeur Général

Mohamed-Hechmi Djilani

IV. Conjoncture Nationale et Internationale en 2019

- Au niveau international :

Dans son rapport sur les perspectives économiques dans le monde, paru au mois de janvier 2020, le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de la croissance économique mondiale attendue pour 2020 et 2021 à 3,3% et 3,4% (contre 3,4% et 3,6% respectivement, au mois d'octobre dernier) et 2,9% estimé pour 2019. Cette révision à la baisse est principalement attribuée à la montée des tensions géopolitiques et l'instabilité sociale dans certains pays du Moyen-Orient, principalement, et ce, outre une activité économique moins vigoureuse qu'attendu dans certaines grandes économies émergentes à l'instar de l'Inde.

Dans les pays avancés, la croissance devrait se stabiliser au niveau de 1,6% au cours des deux prochaines années contre 1,7% en 2019. Cette évolution reflète le ralentissement attendu aux États-Unis, où le taux de croissance estimé à 2,3% en 2019 continuerait son ralentissement pour revenir à 2% en 2020 puis à 1,7 % en 2021. Cette décélération s'explique, principalement, par le retour à la neutralité de la politique budgétaire compte tenu de la fin du programme de relance fiscal de l'Administration américaine, ainsi que par la stagnation du commerce mondial qui commence à altérer le climat des affaires.

Dans la Zone Euro, la croissance devrait s'établir à 1,3% en 2020 puis à 1,4 % en 2021 contre des estimations de 1,2% pour l'année 2019. La hausse prévue de la demande extérieure devrait contribuer au raffermissement attendu de l'activité économique. Les perspectives restent inchangées pour la France et l'Italie, alors que l'Allemagne devrait connaître une reprise en relation avec la dynamique qui devrait marquer l'évolution de ses industries manufacturières.

Quant aux pays émergents et en développement, la croissance devrait s'accroître à 4,4 % en 2020 et à 4,6 % en 2021 contre des estimations de 3,7% pour 2019. Cette amélioration des perspectives tient, principalement, au redressement attendu de l'activité dans les pays ayant connu des difficultés économiques, notamment la Turquie, la Russie et le Brésil et ce, grâce à des politiques économiques plus accommodantes.

S'agissant de la situation de l'emploi, elle a connu une amélioration au cours des derniers mois de 2019 dans les principaux pays industrialisés. Ainsi, aux États-Unis, le taux de chômage est revenu à 3,5% au terme de l'année 2019, enregistrant ainsi une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de fin 2018. De même, ce taux a connu un léger repli au Japon pour s'établir à 2,2%, en novembre 2019, contre 2,4% enregistré un mois auparavant. Quant à la Zone Euro, le taux de chômage s'est stabilisé à 7,5% en novembre 2019 et ce, pour le deuxième mois consécutif, contre 7,9% un an plus tôt.

Pour leur part, les principaux indices des prix internationaux de produits de base de la Banque Mondiale ont connu une baisse au cours de l'année 2019, sous l'effet de la contraction de la demande mondiale, notamment en provenance de la Chine. Le repli a concerné, principalement, les prix de l'énergie (-12,7%), des métaux (-5%), ainsi que ceux des produits alimentaires (-3,9%) et, à un degré moindre, des engrais chimiques (-1,4%).

En particulier, le prix du baril de Brent a baissé en moyenne de 9,9%, au cours de l'année 2019, pour revenir à 64 dollars et ce, suite au ralentissement de l'activité économique mondiale. Encore faut-il signaler que les prix du pétrole ont clôturé le mois de décembre de la même année en hausse de 16,6% en comparaison avec le même mois de l'année précédente, en relation avec le nouvel accord de l'OPEP et ses alliés de réduire leur production de 500 mille barils par jour afin de soutenir les cours. Il est à noter, également, qu'il est attendu que les prix internationaux de l'énergie continueront à se replier au cours des deux prochaines années quoique à un rythme moins prononcé qu'en 2019, sous l'effet du léger redressement de l'activité économique mondiale.

Concernant l'évolution des prix à la consommation, les taux d'inflation se sont accélérés, au cours des derniers mois de 2019, dans les principales économies avancées en relation, surtout, avec la hausse des prix de l'énergie. Ainsi, les prix à la consommation dans la Zone Euro se sont accrus de 1,3%, en glissement annuel au cours du mois de décembre 2019 contre 1% un mois auparavant. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation a atteint 2,3% contre 2,1% en novembre. Quant au Japon, la hausse des prix s'est accélérée à 0,8% contre 0,5% au cours du mois précédent.

De leur côté les marchés des changes internationaux ont été marqués, au cours de l'année 2019, par une légère dépréciation de la devise européenne vis-à-vis du dollar américain, revenant à 1,121 dollar au terme du mois de décembre contre 1,147 dollar à la fin du même mois de 2018, en relation avec le rythme soutenu de l'activité aux Etats-Unis ainsi que la confiance des investisseurs à l'égard de la crédibilité de la politique monétaire de la Fed.

- Au niveau national :

Le taux de croissance attendu pour l'année 2019 a été revu à la baisse pour s'établir à 1,4% contre 2,5% réalisés en 2018, traduisant la faiblesse de l'activité économique au cours de ladite année et ce, malgré l'amélioration de certains indicateurs relatifs au secteur touristique, à la récolte exceptionnelle des céréales, outre le reprise progressive de la production du phosphate et dérivés. En effet, cette faiblesse de l'activité revient à plusieurs facteurs notamment la baisse de la demande émanant de la Zone Euro qui a impacté négativement les industries manufacturières destinées à l'exportation, en plus de facteurs internes à l'instar du repli de la récolte d'olives à huile et la poursuite des difficultés dans le secteur des hydrocarbures.

Concernant l'année 2020, les prévisions tablent sur une amélioration du taux de croissance pour atteindre 2,7%. Cette évolution tient essentiellement à la poursuite de l'amélioration dans les services marchands notamment le tourisme, à l'expansion du secteur agricole en relation avec la récolte record d'huile d'olive (350 mille tonnes contre 140 mille tonnes la campagne précédente) et ce, outre le retour progressif des industries non manufacturières suite à l'entrée en exploitation du gisement « Nawara » qui permettra une hausse de 50% de la production du Gaz. Faut-il encore signaler que les industries manufacturières destinées à l'export devraient connaître une certaine reprise en relation, principalement, avec la légère amélioration attendue de la croissance dans la Zone Euro.

Sur toute l'année 2019, l'inflation moyenne s'est établie à 6,7% contre 7,3% en 2018. Cette évolution est imputable essentiellement à l'atténuation de l'inflation sous-jacente résultant du resserrement de la politique monétaire et de l'appréciation du dinar vis-à-vis des principales devises.

Pour ce qui est de l'inflation sous-jacente (ISJ), la hausse des prix hors produits frais et encadrés s'est établie à 7,2% en 2019 contre 8,2% au cours de l'année précédente. L'atténuation de l'inflation sous-jacente a revêtu un caractère généralisé entre les principaux groupes de produits, quoiqu'à des degrés différents. La décélération la plus importante a concerné les prix des produits manufacturés libres, ayant progressé de +8,8% en 2019 après +10,5% en 2018 et ce, en relation, notamment, avec le ralentissement du rythme d'accroissement des prix des voitures (+5,4% après +15,3%) qui ont profité de l'appréciation du dinar vis-à-vis des principales devises.

La balance commerciale s'est davantage déséquilibrée au cours de l'année 2019. Comparé à fin 2018, son déficit s'est creusé de 386 MDT ou 2% pour se situer à 19,4 Milliards de dinars au terme de l'année 2019. Quant aux échanges commerciaux, la progression des exportations à un rythme plus accentué que celui des importations (+7% et +5,4% respectivement) a permis une amélioration du taux de couverture d'un point de pourcentage pour s'élever à 69,3%.

Sur le marché interbancaire, le taux de change du dinar tunisien a enregistré, en 2019 et par rapport à la fin de l'année 2018, une appréciation vis-à-vis des principales devises des pays partenaires, notamment l'euro (9,1%) et le dollar américain (7%).

Durant le quatrième trimestre de 2019, le dinar a enregistré une dépréciation de 0,3% face à l'euro, contre une appréciation de 2,5% vis-à-vis du dollar américain. Sur le marché des changes international, le dollar a clôturé l'année 2019 en hausse de 2,2% par rapport à l'euro.

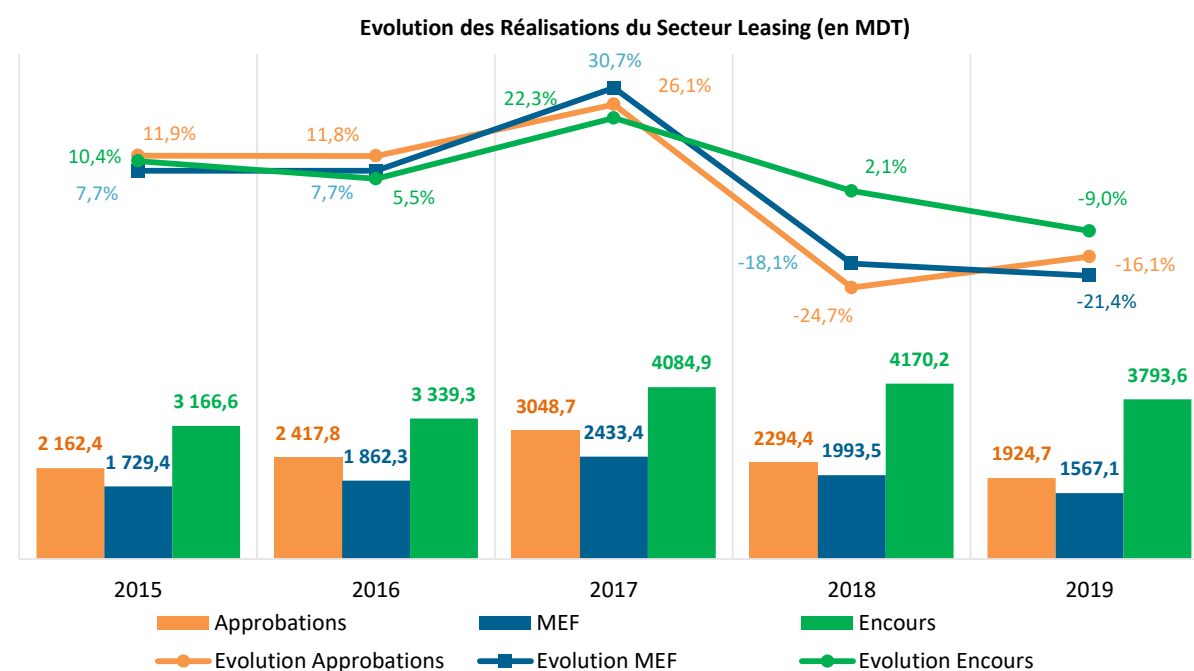
L'activité de la bourse de Tunis a été globalement satisfaisante en 2018. En effet, l'indice TUNINDEX a terminé l'année en hausse de 15,76% (contre une augmentation de 14,45% en 2017) et le montant global des émissions réalisées par les sociétés cotées et autorisées par le Conseil du marché financier a atteint 603 Millions de Dinars.

La capitalisation boursière du marché s'est élevée à 23,72 Milliards de Dinars à fin 2019 soit en baisse de 2,54% comparé à 2018 (24,38 Milliards de Dinars).

Chiffres clés	2017	2018	2019
Croissance du PIB (à prix constants)	1,9%	2,5%	1,0%
Taux d'inflation (en %)	6,4%	7,5%	6,1%
Déficit courant (en % du PIB)	10,6%	11,2%	8,8%
Déficit du Budget (en % du PIB)	5,9%	4,6%	3,9%
Croissance des exportations de biens (en %)	18,1%	19,1%	7,0%
Croissance des importations de biens (en %)	19,8%	20,0%	5,4%

- Le secteur Leasing :

L'activité du Secteur Leasing a continué sur sa tendance baissière. En effet, les approbations se sont élevées à 1 924,7 MDT en 2019 soit en baisse de 16,1% (contre une baisse de 24,7% en 2018). Les Mises en Forces se sont chiffrées à 1 567,1 MDT en 2019 soit en baisse de 21,4% (contre une baisse de 18,1% en 2018). L'encours a atteint 3 793,6 MDT en 2019 soit en baisse de 9% (contre une hausse de 2,1% en 2018).



V. Structure du capital et Comportement boursier de l'action

V.1. Structure du Capital

Le capital d'Hannibal Lease s'élève à 40.180.000 de dinars composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de cinq dinar chacune. Au 31 Décembre 2019, la répartition du capital est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Groupe DJILANI	3 614 224	18 071 120	45,28%
Groupe KIPCO	1 157 682	5 788 410	14,50%
CTAMA	638 641	3 193 205	8,00%
MAE	445 046	2 225 230	5,58%
Autres actionnaires	2 129 346	10 646 730	26,49%
Actions propres	51 061	255 305	0,64%
Total	8 036 000	40 180 000	100%

Le tableau ci-dessous présente Capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration au 31-12-2019 :

Administrateur	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	2 200 789	11 003 945	27,37%
Financière Tunisienne S.A.	1 130 252	5 651 260	14,06%
United Gulf Bank	896 000	4 480 000	11,15%
MAE	445 046	2 225 230	5,58%
Tunis International Bank	224 000	1 120 000	2,79%
M. Hedi DJILANI	29 798	148 990	0,37%
M. Abderrazak BEN AMMAR	20 000	100 000	0,25%
M .Zouheir BESBES	1 600	8 000	0,02%
M. Abdessatar KRIMI	0	0	0,00%
M. Mohamed BERRAIES	0	0	0,00%
Total	4 947 485	24 737 425	61,56%

L'actionnariat tunisien est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	6 689 162	33 445 810	83,24%
Personnes Morales	5 762 494	28 812 470	71,71%
Ayant 3% et plus	4 699 545	23 497 725	58,49%
Ayant moins de 3%	1 062 949	5 314 745	13,22%
Personnes Physiques	926 668	4 633 340	11,53%
Ayant 3% et plus	0	0	0,00%
Ayant moins de 3%	926 668	4 633 340	11,53%

L'actionnariat étranger est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Etrangers	1 346 838	6 734 190	16,76%
Personnes Morales	1 346 838	6 734 190	16,76%
Ayant 3% et plus	896 000	4 480 000	11,15%
Ayant moins de 3%	450 838	2 254 190	5,61%
Personnes Physiques	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0,00%
Ayant moins de 3%	0	0	0,00%

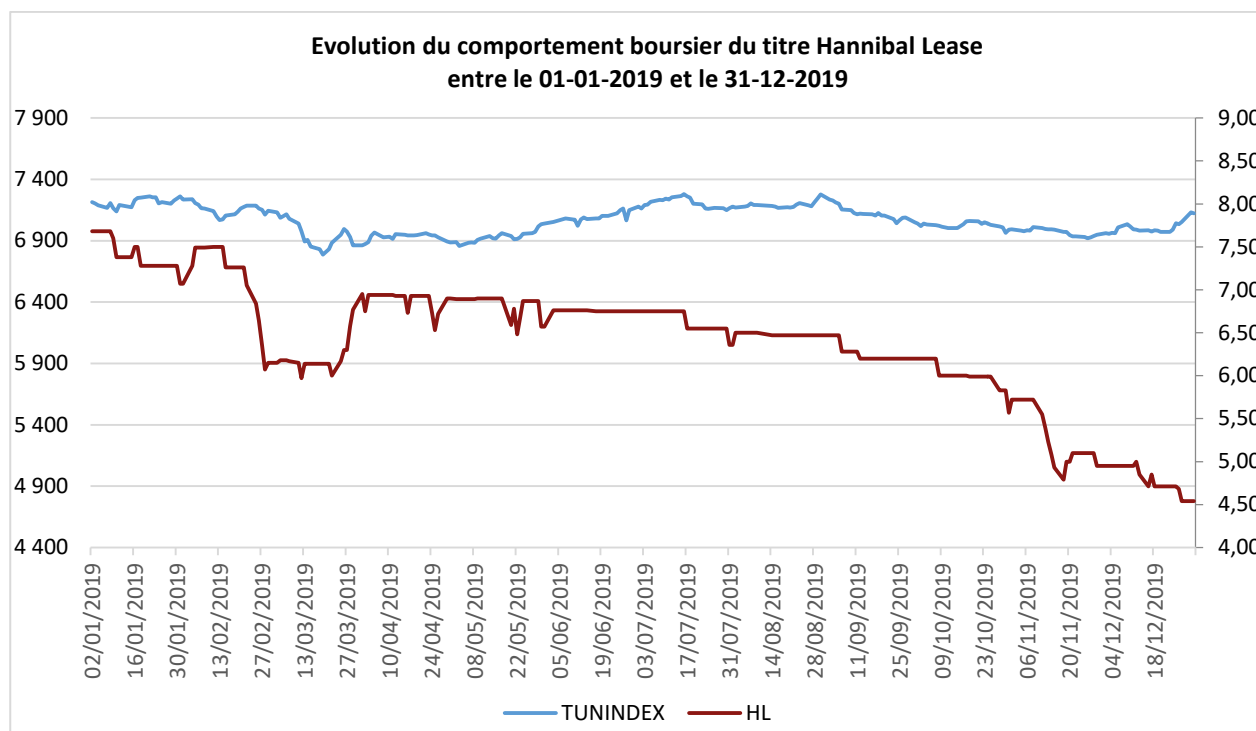
V.2. Comportement boursier de l'action

Le titre Hannibal Lease a chuté de 40,26% en 2019 pour clôturer à 4,540 Dinars et le volume de ses échanges sur l'année a atteint 1,245 MDT.

Chiffres clés	2017	2018	2019
Capital	40.180.000	40.180.000	40.180.000
Capitalisation boursière en MDT	66,699	61,074	36,483
Résultat net par action	1,021	0,566	0,009
Dividende par action	0,500	0,300	0,000
Rendement Dividende	6,02%	3,95%	0%
PER	8,13	13,43	524,54
Plus haut	11,200	8,700	7,680
Plus bas	7,980	7,180	4,540
Performance du titre	-10,4%	-8,43%	-40,26%

L'indice Tunindex a mis fin à une série haussière de trois ans. L'indice de référence de la bourse de Tunis clôture l'année 2019 avec un rendement négatif de -2,06%. Après une forte baisse durant le premier trimestre de l'année 2019 (-6,66% au 19 mars 2019), l'indice Tunindex a pu inverser sa tendance pour atteindre son plus haut niveau annuel soit 7 278,89 point (16 juillet) et effacé la totalité de ses pertes (une hausse de 7,24% du 19 mars au 16 juillet), porté essentiellement par les publications des résultats des sociétés cotées au titre de l'exercice 2018 (+7,1% par rapport à l'année 2017) et les distributions des dividendes. Durant le deuxième semestre, le Tunindex a subi principalement, les effets des tensions politiques à l'occasion de deux élections législative et présidentielle. Son rendement annuel a clôturé 2019 sur une perte de 2,06%.

Le cours de l'action Hannibal Lease a évolué en 2019 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 4,540 dinars et un maximum de 7,680 dinars. Ces pics ont été atteints au cours du mois de janvier. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2019 s'est établi à 4,540 dinars contre 7,600 dinars au 31 Décembre 2018 enregistrant une dépréciation de 40,26%. Au cours de l'exercice 2019, le volume des échanges sur le titre HL a porté sur 215 601 actions correspondant à un montant global de 1 244 604 dinars et un total de 1 300 transactions.



Rachat d'actions : Nature et cadre légal de l'opération

Article 19 (nouveau) (Loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse.

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi.

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition.

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché.

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendré.

Régulation du Cours Boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 17 Mai 2017, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration du 25 Août 2017 a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital social, soit un nombre de 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés au titre de l'exercice 2019 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit :

Actions propres	Nombre	Montant (en dinars)
Solde au 31 décembre 2018	38 616	316 197
Achat de l'exercice	12 445	73 151
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 Décembre 2019, 0,64% de son capital social.

Conditions d'accès aux Assemblées

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts de Hannibal Lease.

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

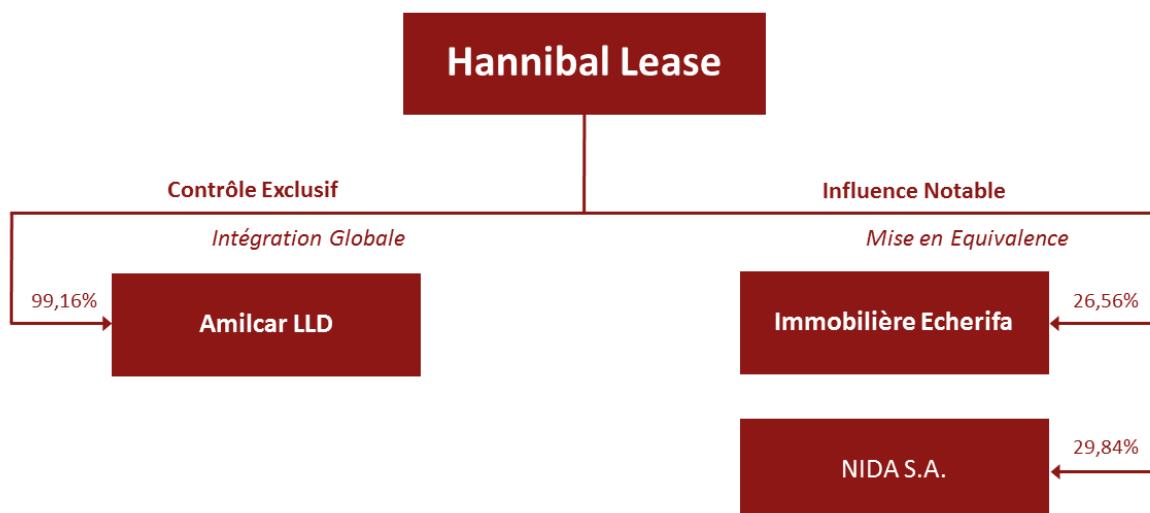
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Le formulaire doit parvenir à la société un jour avant la date de la réunion de l'Assemblée.

VI. Le Groupe Hannibal Lease : Périmètre de consolidation et activités des filiales

Outre Hannibal Lease, le Groupe comprend les sociétés Amilcar LLD, détenue à hauteur de 99,16% et mise en intégration globale, ainsi qu'Immobilier Echerifa et Nida SA détenues respectivement à hauteur de 26,56% et 29,84%, et toutes les deux sont mises en équivalence.



VI.1. Indicateurs clés 2019

Le Groupe Hannibal Lease a réalisé, en 2019, un Résultat Net Consolidé de 0,656 MDT, en baisse de 86,97% par rapport à 2018. Le total Bilan du Groupe a enregistré une baisse de 12,95% en 2019 pour s'établir à 736,3 MDT et les Fonds Propres ont atteint 73,8 MDT soit en baisse de 2,6% par rapport à fin 2018.

Société	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
AMILCAR LLD	12 374	19 615	1 822	2 179	4 521	6 100	403	357
NIDA SA	29 605	29 393	17 573	18 721	6 619	7 263	1 162	1356
IMMOBILIERE ECHERIFA	11 225	11 591	10 551	10 689	0	294	433	538

*En Milliers de Dinars

VI.2. AMILCAR LLD

Information Juridique

Création	26-09-2009
Forme Juridique	Société Anonyme
Objet	location longue durée (Leasing opérationnel)
Capital Souscrit et Libéré	1.250.000 Dinars Tunisiens
Adresse	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Effectif	13

Conseil d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Durée du mandat
M. Rafik MOALLA	Président Directeur Général	Lui-même	2018 - 2020
M. Ahmed Mongi HORCHANI	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
M. Mohamed Hichem MSADEK	Administrateur	Lui-même	2019 - 2020
M. Sadri SANCHO	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
Hannibal Lease S.A	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020

VII. Activités et réalisations d'Hannibal Lease

VII.1. Faits marquants

Gouvernance :

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 27 août 2019, de désigner M. Ali Sabri ESSGHAIER à titre de représentant permanent de LA FINANCIERE TUNISIENNE en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSGHAIER, et ce, pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Renforcement du contrôle, de l'organisation et de la compliance :

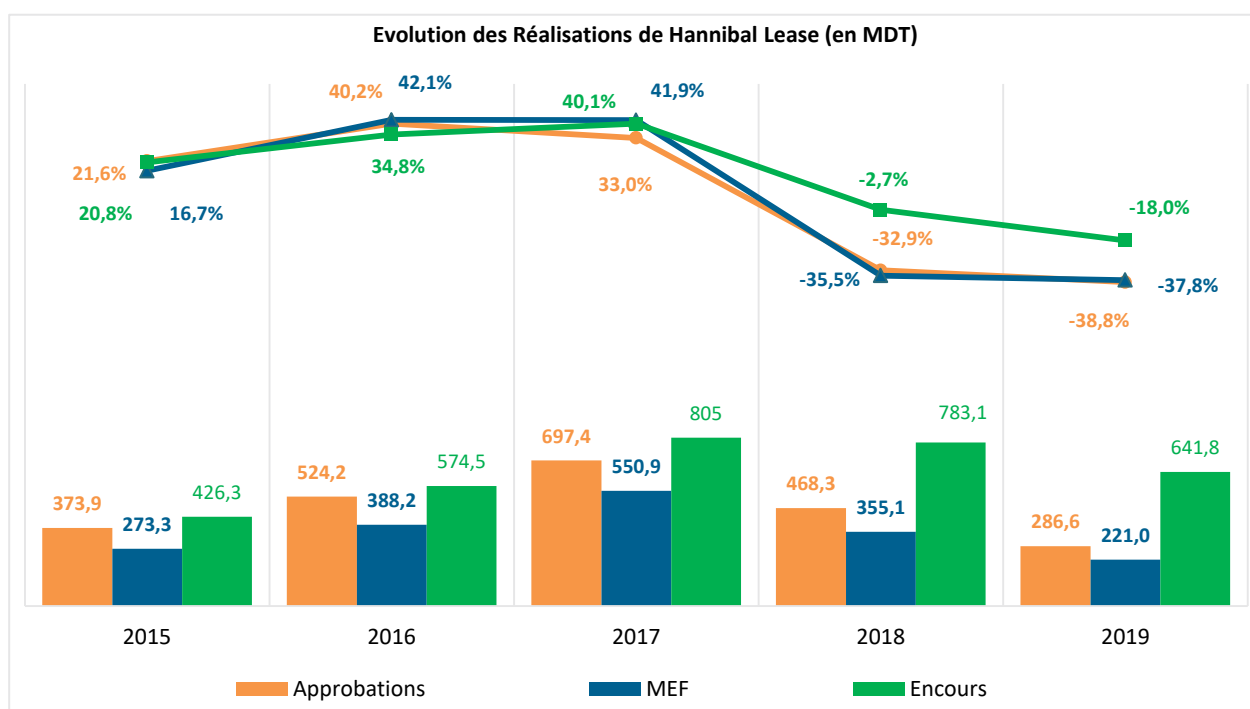
- Réorganisation du système de contrôle interne en prenant en compte les bonnes pratiques internationales.
- Consolidation de l'activité du contrôle de la conformité et mise en place d'un système d'alerte visant à mieux maîtriser les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et l'abonnement aux services de Thomson Reuters pour le monitoring et le screening LAB-FT.
- Mise en place du système de notation interne et de scoring visant à maîtriser de plus en plus le risque de crédit et améliorer la rentabilité financière de l'établissement.

Refinancement et Lignes de crédit étrangères :

- Encaissement de la 2^{ème} tranche du crédit de la Banque Africaine de Développement BAD pour un montant de 4 Millions d'Euros.

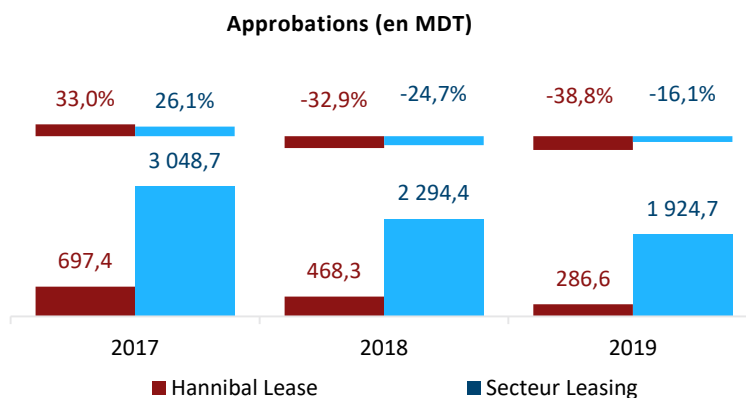
VII.2. Réalisations d'Hannibal Lease en 2019

Afin de faire face à la crise de liquidité qu'a connu le secteur leasing en 2019, Hannibal Lease a dû réviser à la baisse ses objectifs en termes de Mises en Force et a terminé l'année avec une baisse de 37,8%.



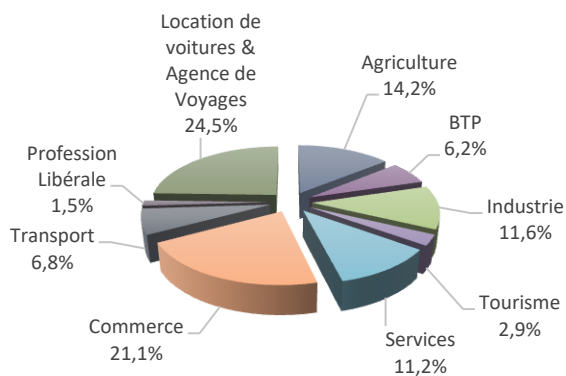
Les Approbations

Au terme de l'année 2019, Hannibal Lease a réalisé un volume d'approbation de 286,6 MDT, en baisse de 38,8% par rapport à 2018.

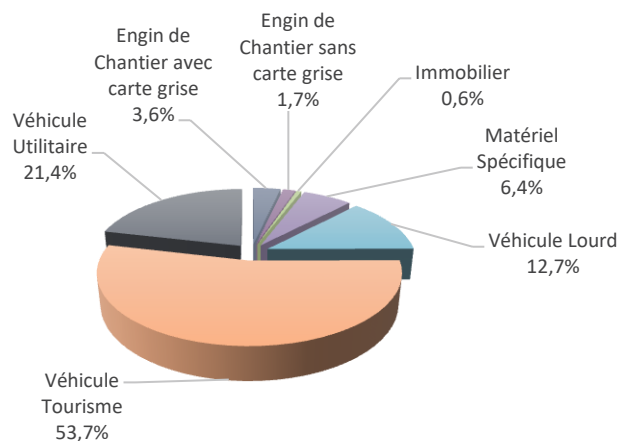


Les répartitions des approbations par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

Répartition des Approbations par Activité

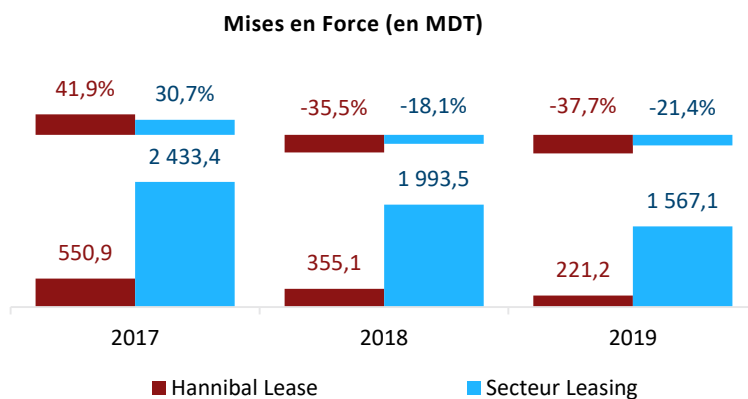


Répartition des Approbations par Type de Matériel



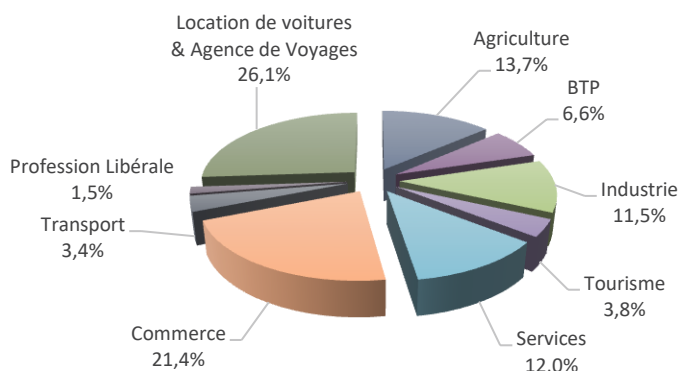
Les Mises en Force

En termes de Mises en Force, Hannibal Lease a réalisé, en 2019, des Mises en Force de 221,2 MDT, en baisse de 37,7% par rapport à 2018.

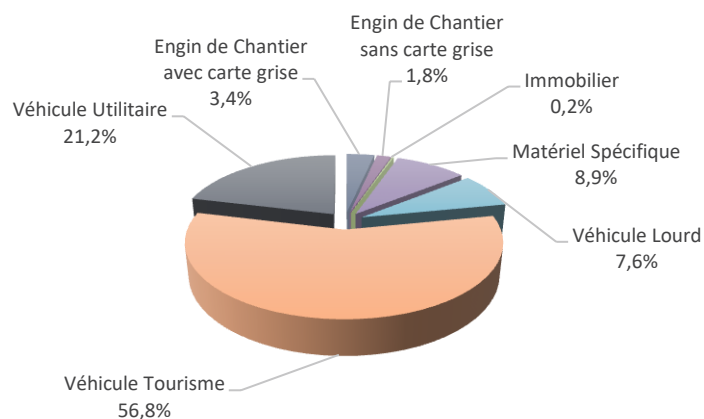


Les répartitions des Mises en Force par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

Répartition des Mises en Force par Activité

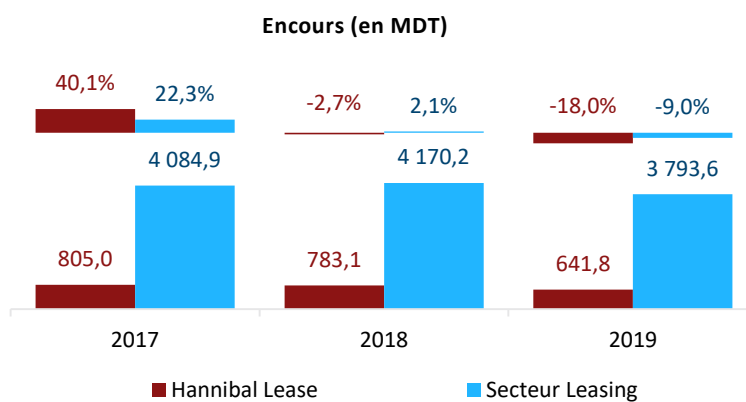


Répartition des Mises en Force par Type de Matériel

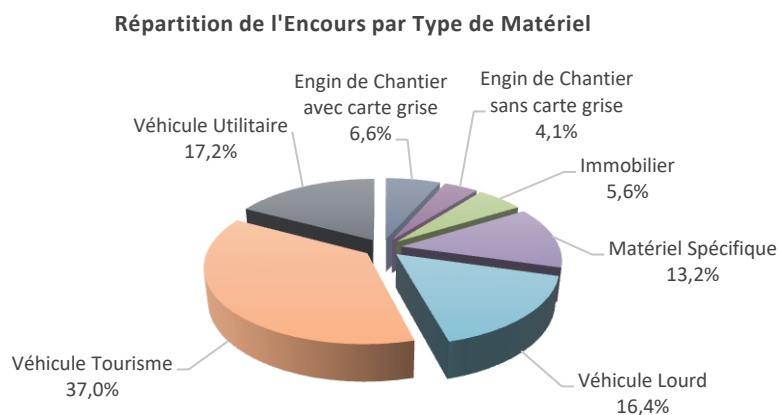
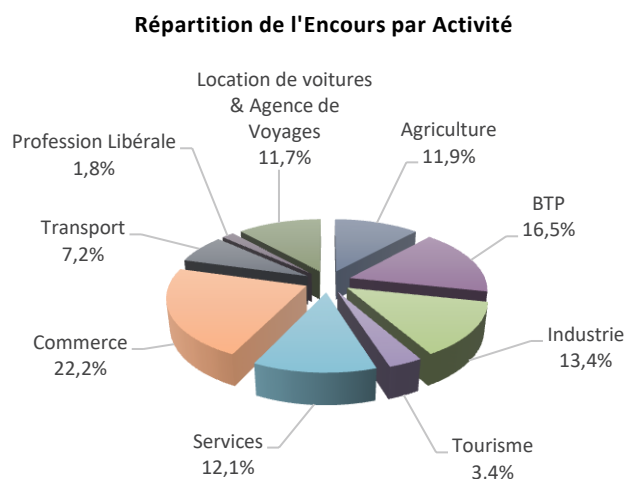


L'Encours

L'Encours a atteint, au terme de 2019, 641,8 MDT en baisse de 18% par rapport au 31 Décembre 2018.



Les répartitions de l'encours par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :



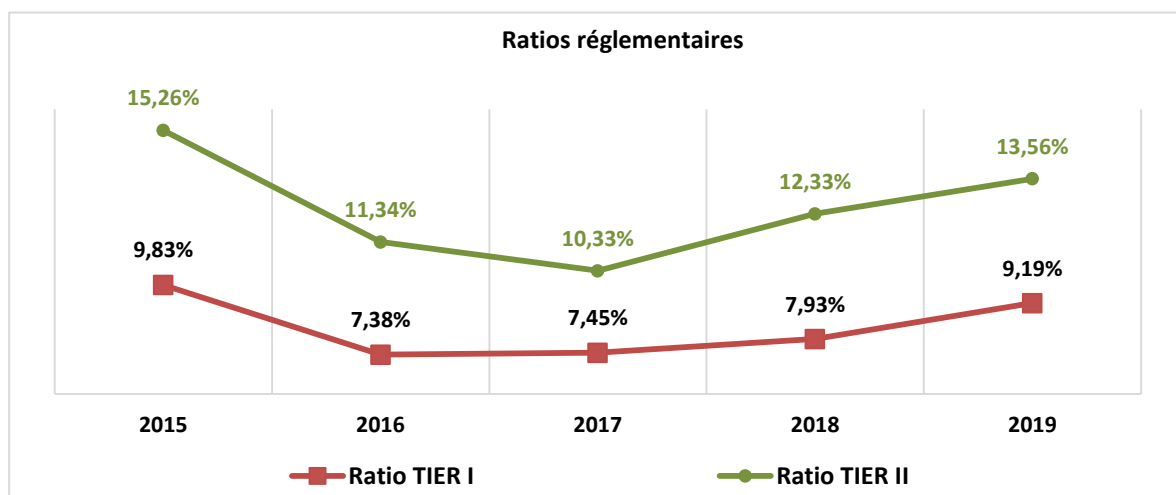
VII.3. Ratios de rentabilité, réglementaires et de contrôle des risques

Ratios de rentabilité

	2017	2018	2019
PNL / Total Actif	3,01%	2,51%	2,39%
Résultat net / PNL	31,91%	21,41%	0,40%
Résultat net / FP (ROE)	12,75%	6,58%	0,10%
Résultat net / Total Actif (ROA)	0,96%	0,53%	0,01%

Ratios réglementaires

	2017	2018	2019
Fonds propres nets	92,6	107,5	102,8
Total Fonds propres nets de base (en MD)	66,7	69,2	69,6
Ratio de couverture des risques (Tier II)	10,33%	12,33%	13,56%
Ratio de couverture des risques Global	7,45%	7,93%	9,19%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de l'établissement.

2017	2018	2019
0.81	0.49	0.38

Norme 1 : b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de l'établissement.

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets s'élève à 17 671 KDT, représentant 0,17 des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 1,5 fois desdits fonds propres au 31 décembre 2019.

Norme 2 : Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de l'établissement.

Au 31 Décembre 2019, aucun risque individuel ne dépasse 25% des Fonds Propres Nets.

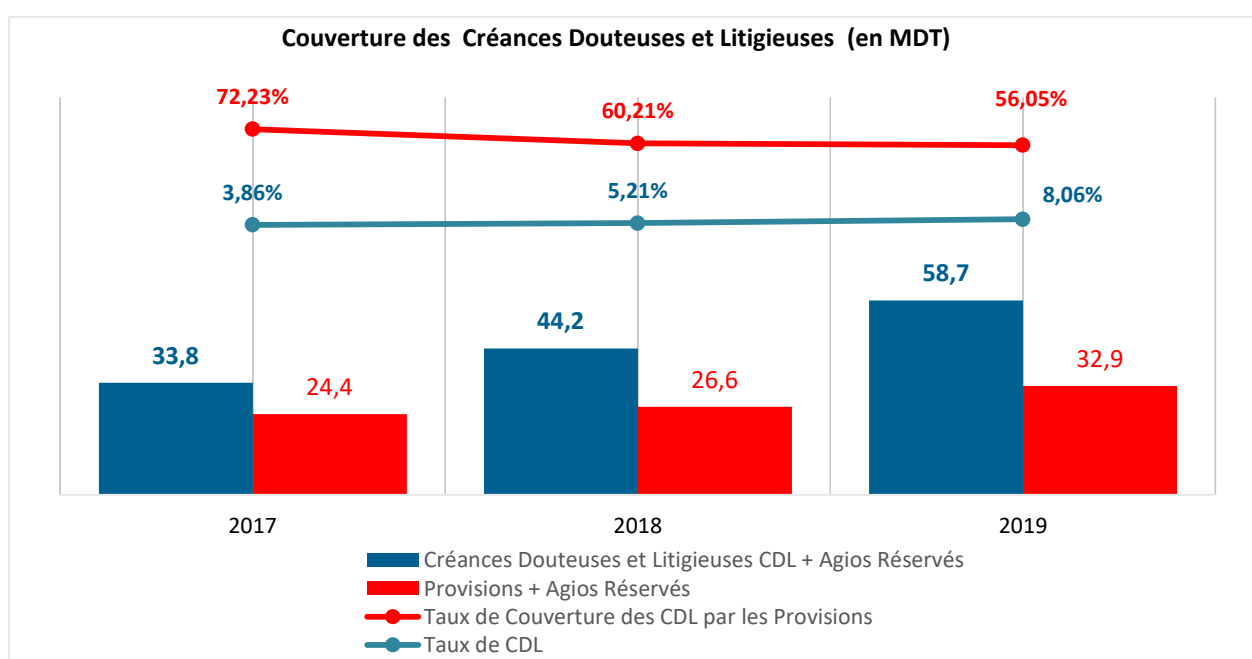
Norme 3 : Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 25% des FPN de l'établissement.

2017	2018	2019
19.41%	19.98%	25.33%

VII.4. Ratios de rentabilité, réglementaires et de contrôle des risques

CDL et Ratios de qualité des risques

	2017	2018	2019
Engagements Nets	853,9	820,4	695,5
CDL	33,8	44,2	58,7
Taux de CDL	3,86%	5,21%	8,06%
Taux de couverture des CDL	72,23%	60,21%	56,05%



VIII. GOUVERNANCE : TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMMITES

Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités au courant de l'année 2019 (en application de l'article 39 de la BCT N°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

Le Code de Gouvernance

La gouvernance d'Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer :

- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- La transparence des informations comptables et financières.

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Principe 1 : Hannibal Lease adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease est dirigée par un Conseil d'Administration collégial. Le rôle du Conseil d'Administration est de viser le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies dans les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit ses responsabilités, ses obligations, sa composition et son fonctionnement dans les limites fixées par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est organisé de manière à permettre l'exécution efficace de ses tâches. Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés. Le Conseil d'Administration veille à ce que le leadership, les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Le Conseil d'Administration décide de la structure du management exécutif et détermine les pouvoirs et les obligations qui sont confiés au management et procède à l'examen et au contrôle des performances du management exécutif et la réalisation de la stratégie de la société.

Principe 2 : Hannibal Lease se dote d'un Conseil d'Administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires sont comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités. La composition du Conseil d'Administration assure que les décisions soient prises dans l'intérêt social.

La totalité du Conseil d'Administration est constituée d'Administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

Principe 3 : Tous les Administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Dans les prises de décisions, l'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs. Les Administrateurs veillent à obtenir des informations détaillées et adéquates et à en prendre connaissance de manière approfondie afin d'acquiescer et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires l'entreprise

Chaque Administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société. Les transactions entre la société et ses Administrateurs sont conclues aux conditions normales de marché.

Le Conseil d'Administration établit une politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration prend toutes les mesures nécessaires et utiles en vue d'une application effective et efficace des règles en matière d'abus de marché.

Principe 4 : La Société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration ou pour tout poste de l'encadrement supérieur. Celui-ci propose ensuite la nomination ou la réélection à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour toute nouvelle nomination d'Administrateur, une évaluation est faite des compétences, des connaissances et de l'expérience existantes et nécessaires au sein du Conseil d'Administration et, sur la base de cette évaluation, une description du rôle, ainsi que des compétences, des connaissances et de l'expérience requises est élaborée.

Le Président veille à ce que les nouveaux Administrateurs reçoivent une formation initiale adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration.

L'évaluation régulière par le Conseil d'Administration de sa propre efficacité a pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société. Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte des changements de circonstances.

Principe 5 : Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Hannibal Lease a mis en place, conformément à la réglementation en vigueur, quatre Comités à savoir :

- Le Comité d'Audit.
- Le Comité des Risques.
- Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie.

Le président du Conseil d'Administration veille à ce que le Conseil d'Administration nomme les membres et le président de chaque Comité. Chaque Comité comprend au moins trois membres. La durée du mandat comme membre d'un Comité n'excède pas celle du mandat d'Administrateur. La composition concrète d'un Comité tient compte des besoins et qualifications nécessaires pour le fonctionnement optimal du Comité. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne qui n'en fait pas partie. Les Comités émanant du Conseil d'Administration sont habilités à demander des conseils professionnels externes aux frais de la société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration

Principe 6 : Le Société définit une structure claire de management exécutif

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 Mai 2017 a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de l'établissement. Il représente Hannibal Lease dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de l'établissement. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la l'établissement.

Le Conseil d'Administration arrête, en concertation étroite avec le Directeur Général, le règlement d'ordre intérieur du management exécutif, en ce compris ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs, sa composition et son mode de fonctionnement.

Des procédures claires existent pour les points suivants :

- Proposition par le management exécutif de décisions à prendre par le Conseil d'Administration.
- Prise de décisions par le management exécutif.
- Rapport au Conseil d'Administration sur les décisions clés prises par le management exécutif.
- Évaluation du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres membres du management exécutif.

Principe 7 : Le Société rémunère les Administrateurs et les managers exécutifs de manière équitable et responsable

Le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le Conseil d'Administration. La société établit un rapport de rémunération préparé par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie. Aucun individu ne peut décider de sa propre rémunération. Le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux dirigeants de Hannibal Lease est publié dans le rapport de rémunération. Cette information est ventilée comme suit :

- (a) rémunération de base.
- (b) rémunération variable : tout bonus avec indication des modalités de paiement de cette rémunération variable.
- (c) pension : les montants versés pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport annuel, avec une explication des plans de pension applicables, et
- (d) les autres composantes de la rémunération, telles que le coût ou la valeur monétaire de la couverture d'assurances et avantages en nature, avec une explication des caractéristiques des principales composantes.

Le Conseil d'Administration approuve les contrats de nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres managers exécutifs après avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie.

Principe 8 : Hannibal Lease engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

Hannibal Lease assure un traitement égal des actionnaires et respecte leurs droits. La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits soient disponibles. La société consacre une partie distincte de son site internet à la description des droits de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale. Cette partie comporte également un calendrier des informations périodiques et des Assemblées Générales. Les statuts et les chartes sont disponibles à tout moment. La société publie l'identité des principaux actionnaires avec une description de leurs droits de vote et de leurs droits de contrôle spéciaux et, s'ils agissent de concert, une description des éléments clés des accords d'actionnaires existants. La société publie aussi les autres relations directes et indirectes entre elle-même et ses principaux actionnaires. La société rend les informations utiles accessibles par le biais de son site internet avant l'Assemblée Générale. Lors de la convocation aux Assemblées Générales, la société communique les explications adéquates concernant les points de l'ordre du jour et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Le président dirige l'Assemblée Générale et prend les mesures nécessaires pour qu'il soit répondu aux questions pertinentes formulées par les actionnaires. Lors de l'Assemblée Générale, les Administrateurs répondent aux questions relatives au rapport annuel et aux points portés à l'ordre du jour.

Principe 9 : Hannibal Lease assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease établit un code décrivant tous les aspects principaux de sa gouvernance d'entreprise. Ce code est mise à jour aussi souvent que nécessaire pour refléter à tout moment la gouvernance d'entreprise de la société. Il est disponible sur le site internet de la société. La société établit une déclaration dans son rapport annuel, décrivant tous les événements pertinents concernant la gouvernance d'entreprise de l'exercice écoulé. Cette déclaration est comprise dans une section spécifique du rapport annuel. La société indique, à la fois, dans sa déclaration et dans sa charte, qu'elle a adopté le présent Code comme son code de référence.

VIII.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease est composé de 11 Administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers et l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les petite actionnaires au sens de 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers. Les membres du Conseil d'Administration possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration de Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe.

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres :

Membre	Parcours professionnel lors des trois dernières années
M. Hédi DJILANI	PDG des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding.
M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes. DGA de la société Immobilière Echarifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A.
M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia.
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, Finances et investissements et Confection Ras Jebel.
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL.
M. Mohamed FEKIH	Directeur Général de Tunis Inetrnational Bank TIB.
M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa UGFS.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Central à la MAE.
M. Mohamed BERRAIES	Actuellement retraité et Ex Directeur de l'Audit et de l'Inspection à la BNA et ancien administrateur indépendant à la STUSID BANK.
M. Abdessatar KRIMI	Retraité, ancien Directeur de l'Audit de la STEG.
M. Zouheir BESBES	Administrateur dans le Groupe Nouri CHAABANE.

Le secrétariat du Conseil est assuré par M.Foued Bouazra, Responsable de l'Audit interne.

La Charte du membre du Conseil d'Administration**Art.1- Administration et intérêt social :**

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de l'établissement. Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir. Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'établissement et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme, implication et efficacité

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

Art.8 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse.

B- Membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant, conformément à de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

C- Missions du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants :

- La définition de la stratégie de l'établissement.
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement.
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société.
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts de Hannibal Lease.

D- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige notamment en cas de survenance d'événements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité. Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 7 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désigné à cet effet.

E- Obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à Hannibal Lease dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

F- L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. Hannibal Lease assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

G- La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable.
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement.
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires.
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T N° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil d'Administration détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction. On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de Hannibal Lease, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction. L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la société elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil.
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de Hannibal Lease.

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance de Hannibal Lease, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de l'établissement.

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres du est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux. Ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T N°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour de la présente politique.

I- Politique des Nominations et des Rémunérations

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créée à cet effet. Ce comité est composé de trois membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Hédi DJILANI et M. Zouheir BESBES Président.

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se consulte avec le management d'Hannibal Lease et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination.

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités.

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2019

Date	27 Mars 2019	27 Août 2019
Nombre de participants	10	11

Pendant ces réunions, il a arrêté les Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2018 et au 30-06-2019. Il a par ailleurs examiné et approuvé les déclarations trimestrielles au 31-12-2018, au 31-03-2019, au 30-06-2019. Il a validé les projections financières de la société pour les trois prochaines années. Par ailleurs, il a examiné la politique de crédit d'Hannibal Lease. Le Conseil d'Administration a examiné les rapports d'inspection et de contrôle des auditeurs internes et externes ainsi que des autorités de régulation. En outre, le Conseil d'Administration a examiné l'activité des Comités y émanant et s'est assuré que les organes de contrôle disposent des moyens nécessaires pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs missions.

Le Conseil d'Administration a assuré son rôle de contrôle et de supervision de l'équipe dirigeante et a effectué les diligences nécessaires afin d'améliorer le Système de Contrôle Interne et de management des risques d'Hannibal Lease.

VIII.2. Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease a créé des Comités spécialisés tels que le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces Comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance. Ces Comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité d'Audit

A- Présentation du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'Hannibal Lease est institué conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit. Ce comité est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. La Charte de ce Comité est adoptée par le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de Hannibal Lease a pour missions de :

- ✓ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre.
- ✓ Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- ✓ Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les Etats Financiers.
- ✓ Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis au conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération.
- ✓ Proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

C- Composition du Comité d'Audit

Le Comité comprend au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses pairs, en fonction de leur expertise. Le Comité d'audit doit comprendre au moins un membre indépendant et de préférence ayant des connaissances approfondies en matière comptabilité, finance, gouvernance, audit interne, contrôle interne et management des risques.

Tout membre qui perd sa qualité d'administrateur doit être remplacé au plus tôt.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration et doit être un administrateur indépendant choisi suite à un appel public à candidature et il assure un mandat de trois ans renouvelable seulement une seule fois (six ans).

Le Directeur de l'Audit Interne assure les fonctions de Secrétaire du Comité.

Les participants : en fonction des sujets à l'ordre du jour, le président du comité se réserve le droit d'inviter d'autres participants, autres que les membres du comité, notamment Messieurs:

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les auditeurs internes, les responsables des structures de la société, les commissaires aux comptes, les consultants ou les contrôleurs externes...Et les autres membres constituant le Conseil d'Administration.

Le Comité peut se faire assister dans ses missions par des conseillers externes à la société.

D- Attributions du Comité d'Audit**I - La revue du Système de Contrôle Interne :**

Le Comité d'Audit :

- Veille à ce que la société soit dotée d'un dispositif de contrôle interne approprié. Il est appelé à examiner les insuffisances de fonctionnement du dispositif de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et à assurer l'adoption de mesures correctrices.
- Procède à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- Discute avec les responsables de la société, les auditeurs internes et les commissaires aux comptes de l'adéquation et de l'efficacité du contrôle interne.
- Donne un éclairage à la direction générale et au conseil d'administration sur le degré de maîtrise de ses opérations et d'apporter si nécessaire des conseils pour les améliorer.
- Fournit au conseil d'administration une assurance raisonnable que les objectifs de la société seront atteints.
- Emet un avis sur l'efficacité et l'efficacé du contrôle interne de la société et il s'appuie pour cela sur les travaux de la Direction de l'audit interne dont il veille à l'indépendance.

II - L'analyse des éléments financiers:

Le Comité d'Audit :

- Veille à la fiabilité des informations financières et au respect des dispositions légales et réglementaires.
- Donne son avis sur les états financiers annuels et intermédiaires élaborés par la Direction Financière et Comptable avant leur examen par le Conseil d'Administration.
- Examine toutes les opérations susceptibles de nuire à la situation financière de la société et portées à sa connaissance par les auditeurs internes, les commissaires aux comptes ou les autres organes de contrôle.
- S'assure de la conformité des données financières remises aux partenaires de la société.
- Passe en revue l'efficacité des évaluations du système de contrôle interne, ayant un impact sur les états financiers, émises par les commissaires aux comptes ou tout autre avis émis par les organes de contrôle.

III - Les relations avec les Commissaires aux Comptes et les Organes de Contrôle Externes

Le Comité d'Audit :

- Donne un avis sur la nomination du ou des commissaires aux comptes de la société.
- Donne son avis sur les objectifs et la démarche d'audit des commissaires aux comptes ainsi que sur les résultats de leur contrôle.
- S'informe des difficultés éventuelles rencontrées par les commissaires aux comptes ou par tout autre organe de contrôle externe dans l'exercice de leurs attributions. Il s'assure qu'il n'y a aucune restriction dans le rayon d'action des activités d'audit et/ou de contrôle ou dans l'accès à l'information et aux réponses des différentes parties auditées.
- Examine les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures externes de l'établissement et l'adoption des mesures correctives.

IV- Les relations avec la Direction de l'Audit Interne :

Le Comité d'Audit :

- Assure le contrôle et la coordination des activités de la direction de l'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures chargées de contrôle.
- Donne un avis sur la désignation du Directeur de l'Audit, sa rémunération ainsi que la fin de son mandat.
- Examine, en concert avec la Direction Générale, les plans d'audit triennaux et annuels établis par la direction de l'audit interne et basés sur les risques, et la revue des rapports périodiques qui lui sont communiqués.
- Peut, à tout moment, demander à la direction de l'audit interne de réaliser des missions non planifiées, après concertation avec la Direction Générale.
- S'informe des difficultés éventuelles rencontrées par la direction de l'audit interne dans l'exercice de ses attributions.
- Il s'assure qu'il n'y a aucune restriction dans le rayon d'action des activités d'audit ou dans l'accès à l'information et aux réponses des différentes parties auditées.
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'établissement et autres organes chargés de missions de contrôle de l'établissement et l'adoption des mesures correctives ;
- Veille à ce que la structure de l'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

V- Les relations avec le Processus «Gestion et Maîtrise des Risques» :

- Le Comité d'Audit assure l'examen de la politique de suivi des risques de l'entreprise, notamment le risque de fraude.
- Le Comité aura aussi à discuter les expositions majeures de la société face à des risques financiers et les tâches réalisées afin de suivre et contrôler de telles menaces.
- Le Comité passe en revue chaque semestre la cartographie des risques de l'entreprise, et ce en collaboration avec le comité des risques.

VI -Autres fonctions:

- Le Comité d'Audit doit s'acquitter de toute autre fonction requise par les lois, règlements et régulations, et se plier à toute autre responsabilité en conformité avec cette charte et les règlements de la Société, chaque fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire.

E- Réunions

Six réunions au minimum sont tenues chaque année sur convocation de son Président. Sauf urgence, le Comité d'Audit est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'Administration. La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Audit. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Les membres du Comité d'Audit peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire.

Au moins une fois par an, le Comité doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le Comité rencontre les auditeurs internes et les auditeurs externes au cours de réunions distinctes.

Le Comité d'Audit ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

La structure d'Audit Interne est en charge du secrétariat du Comité d'Audit et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes.

F- Rapport d'Activité du Comité d'Audit de 2019

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les membres du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance.

Ce Comité se compose de :

- M. Abdessatar KRIMI, Président du Comité.
- M. Ali Sabri ESSGHAIER, membre.
- M. Zouheir BESBES, membre.

Fréquence des Réunions

Le Comité d'Audit a tenu six réunions au cours de l'année 2019 en la présence de tous ses membres.

Dans ce cadre, le Comité a examiné les Etats financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2018, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes. A cette occasion, le responsable de la Direction Administrative & Comptable a présenté un rapport sur les résultats de l'établissement.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité d'Hannibal Lease de l'année 2018.

Concernant le Système de Contrôle Interne, le comité a examiné les rapports des missions effectuées par l'Audit Interne et par la structure chargée du contrôle permanent et a demandé d'assurer un suivi pour la régularisation des dysfonctionnements enregistrés.

Le Comité a réitéré son soutien aux structures du Contrôle dans leurs efforts déployés pour la sécurisation des opérations de l'établissement et a invité la Direction Générale à veiller à la mise en place, dans les meilleures conditions, du plan d'actions des recommandations émises issues des différentes missions de contrôle et d'audit.

Synthèse des travaux du Comité d'Audit durant l'année 2019

- Examen de la lettre de direction des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2018 et les réponses de la Direction Générale aux points soulevés.
- Examen des projets des rapports d'activité, individuel et consolidé, relatifs à l'exercice 2018.
- Examen des projets des Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2018.
- Examen du plan d'actions des mesures correctives à mettre en place suite aux insuffisances relevées par les Commissaires aux Comptes dans la lettre de direction.
- Suivi des activités de l'Audit Interne.
- Suivi de la mise en place des actions correctives aux points soulevés par les Commissaires aux Comptes.
- Suivi des activités du contrôle permanent et de la conformité.

Le Comité des Risques

A- Présentation du Comité des Risques

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et à la Circulaire N°2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l'année 2012. Ce Comité se compose de quatre membres et se place sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. Le fonctionnement du Comité des Risques est régi par une Charte approuvée par le Conseil d'Administration de Hannibal Lease et revue régulièrement par le Comité qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- ✓ la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels.
- ✓ l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques.
- ✓ le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée.
- ✓ l'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière.
- ✓ l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement.
- ✓ l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil.
- ✓ l'approbation des plans de continuité d'activité.
- ✓ la désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération.

- ✓ le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ».

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

C- Composition du Comité des Risques

Comité des Risques se compose de membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité d'Audit doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs.

D- Réunions du Comité des Risques

Le comité des Risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, le comité des risques est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'administration.

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du comité des risques. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Le comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du président, la présidence est confiée à l'un des membres du comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du comité établi par la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques.

Les décisions sont- prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au conseil.

Le Président peut inviter toute personne jugée utile à prendre part à tout ou partie d'une séance du comité des risques.

E- Rapport d'Activité du Comité des Risques de 2019

Le Comité des Risques rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de :

- M. Mohamed BERRAIES, Président du Comité.
- Mme Myriam BEN ABDENNEBI, membre.
- M. Mohamed Salah FRAD, membre.
- M. Hatem BEN AMEUR, membre.

Le secrétariat du comité est assuré par M. Messaoudi Mohamed.

Synthèse des travaux du Comité des Risques durant l'année 2019

Le Comité des Risques a tenu six réunions au cours de l'année 2019, sous la présidence de Monsieur Mohamed BERRAIES et en la présence de tous ses membres. Lors de ces réunions, les membres du Comité ont examiné le dispositif de management des risques mis en place au sein de la société pour s'assurer:

- de l'examen et la validation de la situation trimestrielle comptable au 31-12-2019, 31-03-2019 et au 30-09-2019,
- de l'examen et du suivi de l'évolution de la situation des impayés notamment ceux du secteur BTP,
- du suivi des efforts de recouvrement,
- de la fixation des règles de gestion et de contrôle en matière du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme,
- du suivi de l'évolution du projet de Reporting prudentiel et statistique destiné à la Banque Centrale de Tunisie.

VIII.3. La Direction Générale

Le mode de gouvernance de l'Etablissement a été modifié par la séparation entre le poste du Président du Conseil et du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI occupe le poste de Directeur Général d'Hannibal Lease et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018.

Monsieur Rafik MOALLA occupe le poste de Directeur Général Adjoint et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018.

VIII.4. Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2019 a désigné le Cabinet Delta Consult représenté par Monsieur Said MALLEK en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2021. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2018 a désigné le cabinet KPM représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

IX. ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE ET SYSTEME D'INFORMATION

L'activité des établissements financiers, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Un établissement de leasing gère des milliers de comptes et d'opérations, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir. Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes. Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable. C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité des établissements de crédit doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

Le contrôle Interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT N°2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bale et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne d'Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne de Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exercé à travers quatre niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique.
- Contrôle de 2^{ème} niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle.
- Contrôle de 3^{ème} niveau représenté par l'Audit Interne.
- Contrôle de 4^{ème} niveau à travers les Commissaires aux Comptes et les autorités de tutelle.

Le Niveau 1 du contrôle : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Le Niveau 2 du contrôle : il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques de Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité d'Audit et Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques...

Le Niveau 3 du contrôle : Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein d'Hannibal Lease :

Contrôle Permanent : assuré par le contrôle de la conformité et permanent, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.

Contrôle Périodique : assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Les pouvoirs au sein d'Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenant des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

IX.1. La cohérence et l'efficacité du système de contrôle

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

1. Le Comité d'Audit

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

2. Le Comité des Risques

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques. Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière

3. Surveillance et suivi des risques

Les activités d'Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques :

- Risque de crédit.
- Risque de transformation.
- Risque de taux.
- Risque de liquidité.
- Risque informatique.
- Risque opérationnel.
- Risque de non-conformité.
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme.

Risque de Crédit

La gestion du risque de crédit au sein d'Hannibal Lease est axée sur les principes suivant :

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients.
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits.
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit.
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit.

Hannibal Lease a finalisé en 2017 la conception d'un modèle de notation interne ainsi que des procédures de gestion afin de maîtriser le risque de crédit et instaurer des limites et des contrôles appropriés. L'implémentation d'une solution de scoring et de notation interne a été entamée dans le but d'améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser les fondamentaux d'Hannibal Lease, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permettra, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de duration. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact de la non adéquation des ressources aux emplois de Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière.

Les procédures de gestion du risque de transformation sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque.

Risque de taux

Les emplois d'Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing. L'objectif premier est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des tendances des marchés et des risques qu'elles engendrent.

Risque de liquidité

A ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein d'Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière.

Ceci est de nature à assurer :

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la Circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne

De plus, Hannibal Lease utilise un applicatif de gestion des flux de trésorerie et des prévisions de liquidité. Cet outil permet à Hannibal Lease de suivre la liquidité, son endettement, la structure et le coût de ses ressources, de faire des projections et des simulations avec des scénarii préétablis et l'impact de la réalisation de ces scénarii sur la liquidité et de contrôler le respect des limites établies en matière d'exposition à chaque type de ressource.

Un Comité ALM a été mis en place et qui aura pour rôle l'évolution du bilan de la société et les risques qui en découlent. Ce Comité valide également la politique d'optimisation des ressources, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité. La réflexion a été entamée concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque et dans le cadre du perfectionnement du plan de continuité d'activité, un audit complet de l'infrastructure informatique et réseau de Hannibal Lease a été réalisée. Sur la base des recommandations de cet audit, la mise en place d'une nouvelle architecture de l'infrastructure informatique basée sur la virtualisation et la haute disponibilité et utilisant des solutions et des technologies hardware et software up-to-date et évolutives, mis en place au 1er semestre 2016. Outre ses hautes performances, cette nouvelle infrastructure informatique améliorera notablement la sécurité informatique matérielle et virale, l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde des bases de données, et assurera la quasi-continuité d'activité en cas de survenance d'une panne ou d'une défaillance quelconques tel que prévu par le plan de continuité d'activité.

Depuis 2017, Hannibal Lease a migré vers une nouvelle solution en virtualisant ses serveurs ainsi que les postes clients des utilisateurs distants. Cette solution est dupliquée dans le Data Center de Tunisie Telecom et adopté comme plan de secours informatique.

Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a mis à jour en 2019 sa cartographie des risques. Un outil de déclaration et de gestion des données des incidents développé en interne a été implémenté et le processus de déclaration et de collecte des incidents à impact financier a été élaboré et mis en place depuis 2017. Cette application permet de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents et permettre une meilleure identification, appréciation et évaluation des risques et une réponse adéquate à chaque risque travers la rationalisation et l'amélioration de la gestion des incidents et du processus de reporting correspondant. En outre, cette application permettra à l'entité chargée du Suivi et de la Surveillance des risques de mieux contrôler l'application de la politique de risque, le respect des limites d'exposition fixés et la mise à jour instantanée de la cartographie des risques.

Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux Etablissement Financiers qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et à posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière. Cette entité produit un reporting périodique au Conseil d'Administration portant sur les risques juridiques et les risques de non-conformité auxquels est exposé l'établissement.

La fonction conformité s'est positionnée dans une optique de prévention et d'anticipation pour détecter au mieux et au plus vite les risques de non-conformité aux textes et dispositions législatifs des banques et des établissements financiers, du marché financier et de gouvernance et fonctionnement des sociétés.

Le contrôle de la conformité s'est assuré, tout au long de l'exercice 2019 du respect des exigences légales et réglementaires au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes métiers et de la bonne application des procédures internes d'Hannibal Lease. En outre, et par le biais de la veille réglementaire, le contrôle de la conformité est intervenu en vue de contrôler la conformité, la sécurité et la validation des opérations et de réaffirmer la gestion et le pilotage des risques de sanction judiciaire, disciplinaire ou administrative, d'atteinte à la réputation et du non-respect des nouvelles dispositions propres aux activités des établissements financiers.

Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la Circulaire BCT N°2017-08 du 19 Septembre 2017 en matière de renforcement des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à :

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,
- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risques de blanchiment d'argent.

Hannibal Lease a procédé en 2017 à la mise à jour de la procédure de connaissance du client (KYC) qui permet à l'établissement de collecter des renseignements à travers le remplissage d'une fiche d'entretien clients, d'obtenir les documents justifiant les informations recueillies des clients et relatives à leurs identités, activités et revenus et classer les clients selon le niveau de risque de blanchiment qu'ils présentent. En outre, un développement informatique au niveau du Système d'Information de Hannibal Lease a été mis en place afin de permettre de détecter les opérations à caractère inhabituels et présentant un soupçon de non-conformité ou de blanchiment d'argent à travers un système d'alerte conçu à cet effet.

En 2018, Hannibal Lease s'est abonnée aux services de Thomson Reuters, solution qui permet le filtrage par rapport aux black listes nationales et internationales.

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion font l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes de Hannibal Lease.

IX.2. Système d'Information

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné.

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont tous reliés au siège via une connexion en fibre optique redondante.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité et les serveurs sont répliqués auprès d'un Data Center distant.

Au cours de l'année 2018, Hannibal Lease a finalisé la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance d'Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées les constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),
- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours d'Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers de Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc ...) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation.
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité : un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

X. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

X.1. Formation du personnel

La politique de formation du personnel de Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière.
- La gestion des compétences.
- Le développement des connaissances dans les activités métiers.
- Le développement de compétences en nouvelles technologies.

En 2019, le personnel d'Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT, par l'institut de la BCT et par des cabinets de formation privés.

Par ailleurs, Hannibal Lease organise périodiquement des séances de formation en interne pour initier ses cadres et agents aux différentes problématiques liées au risque, contrôle et éthique professionnelle outre les formations destinées à développer les compétences métiers et les connaissances légales, réglementaires et technologique de l'ensemble du personnel.

X.2. Avantages sociaux

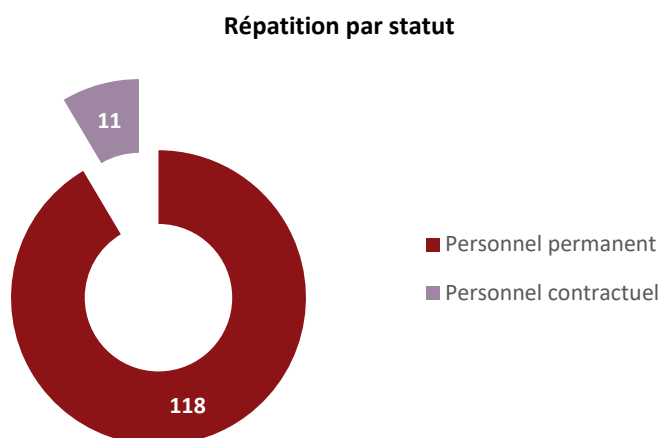
Le personnel d'Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants :

- Assurance Groupe Maladie.
- Prime de scolarité.
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir.
- Tickets Restaurant.
- Assurance départ à la retraite.

Pr ailleurs, Hannibal Lease prend en charge plusieurs activités sportives et culturelles d'un grand nombre du personnel.

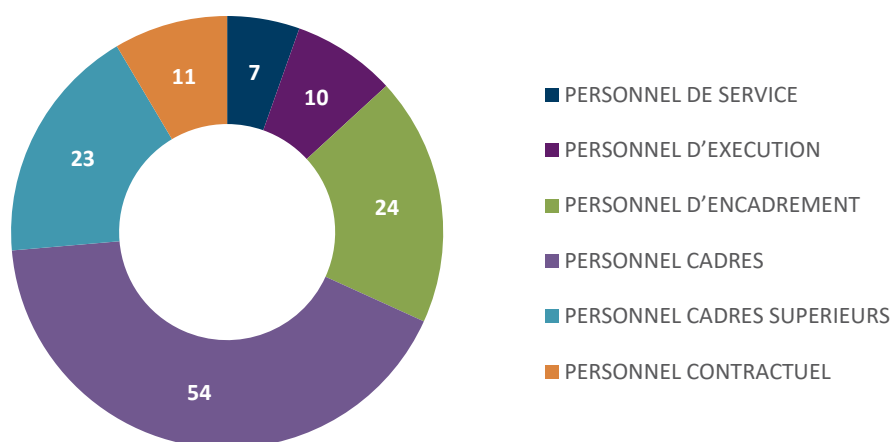
X.3. Effectif

L'effectif d'Hannibal Lease est composé de 129 personnes au 31/12/2019, et est réparti comme suit :

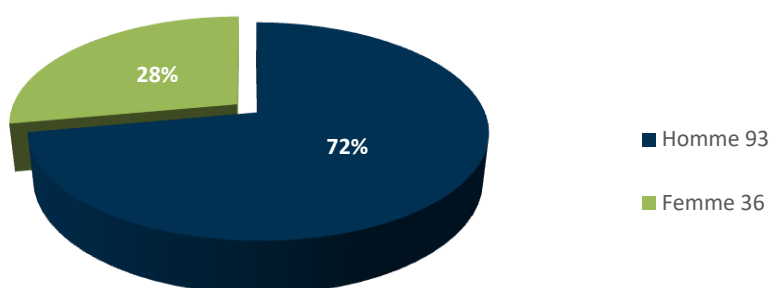


Le taux d'encadrement au 31 Décembre 2019 est de 78,29% contre 81,85% en 2018.

Répartition par catégories professionnelles

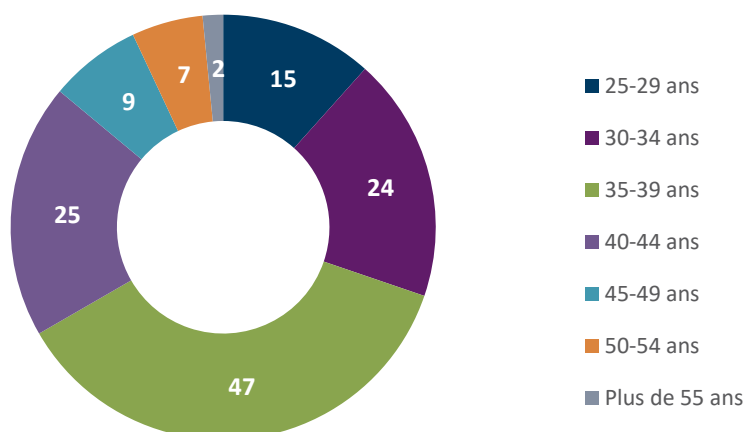


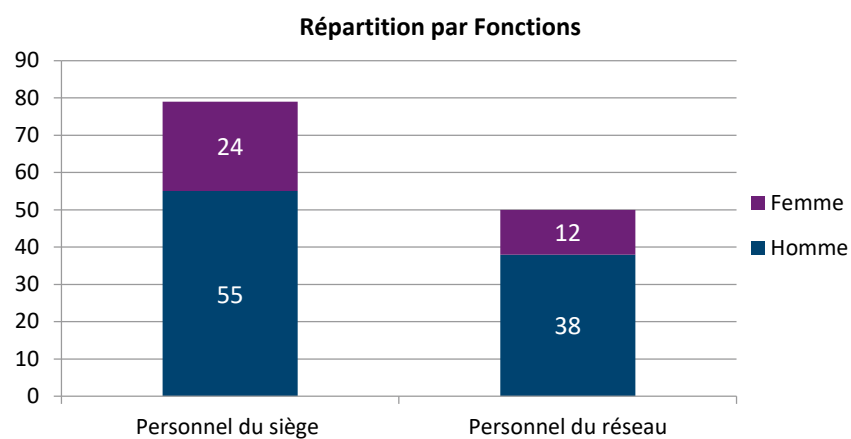
Répartition par genre



En 2019, 30% de l'effectif d'Hannibal Lease appartient à la catégorie d'âge entre 25 et 34 ans.

Répartition par Tranche d'Age





XI. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

Consciente des enjeux du développement durable, Hannibal Lease a pour objectif la sensibilisation et la contribution à un monde meilleur en matière environnementale et sociétale.

Pour ce faire, Hannibal Lease a élaboré une politique de développement durable régissant ses engagements et ses responsabilités, et visant la protection de l'environnement et des personnes impactés directement par ses propres opérations d'investissement et indirectement par le financement des investissements accordés à sa clientèle. En outre, Hannibal Lease œuvrera à promouvoir une économie plus verte et plus inclusive et à améliorer la transparence et la gouvernance.

Par ailleurs, Hannibal Lease se veut certaine que l'intégration et le respect de sa politique de développement durable lui seront profitable tant le plan des affaires par l'accès à une clientèle sensible aux valeurs environnementale et sociétale, que sur ceux de sa notoriété et de sa Valeur d'Entreprise aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Enfin, considérant sa politique de développement durable vivante et dynamique, Hannibal Lease s'engage à la mettre à jour, dès que nécessité, par l'expérience acquise, par les exigences des parties prenantes et par les contraintes nouvelles en matière sociétale et environnementale.

La vision d'Hannibal Lease est alignée sur le programme mondial en matière de développement durable. Ses objectifs fondamentaux, par ses investissements directs et indirects (financés à clientèle), sont la sensibilisation et la contribution au respect et à l'amélioration des conditions environnementale et sociétale, ainsi qu'à la bonne gouvernance.

La politique RSE s'articule sur le respect des lois environnementales, sociales et relatives aux droits de l'Homme applicables en Tunisie et dans le monde et notamment les directives du Groupe de la Banque mondiale en matière de santé et de sécurité environnementales et sociales.

Hannibal Lease a entamé en 2017 l'implémentation d'un système de gestion environnemental et social SGES intégré dans les modules d'entrée en relation avec les clients. Le SGES repose sur la mise en place d'une liste d'exclusion de la BAD et de la SFI dans leur Charte de financement responsable, mise en œuvre du système de Red-Flag sur projets exposés au risque E&S, le développement de la charte de financement responsable et la mise en œuvre du système de catégorisation/screening E&S.

XII. STRATEGIE ET BUSINESS PLAN 2020 - 2024

Hypothèses retenues pour le Business Plan

	2020	2021	2022	2023	2024
Mises en Force de l'Année	180 000 000	240 000 000	280 000 000	325 000 000	375 000 000
Encours au 31/12 avant radiation de créances	551 323 065	471 523 305	445 096 615	454 327 750	493 952 995
Créances Radiées	2 500 000	500 000	0	0	0
Encours au 31/12 (1)	548 823 065	471 023 305	445 096 615	454 327 750	493 952 995
Ajout Créances Accrochées n	-4 939 408	2 826 140	2 670 580	2 725 966	2 963 718
Créances Radiées	5 000 000	1 000 000	0	0	0
Créances Accrochées au 31/12 (2)	48 733 005	50 559 144	53 229 724	55 955 691	58 919 409
Total Impayés au 31/12	79 483 963	51 236 404	44 655 056	43 790 969	45 237 254
Créances Radiées	2 500 000	500 000	0	0	0
Total Impayés Nets au 31/12 (3)	76 983 963	50 736 404	44 655 056	43 790 969	45 237 254
Total Engagements au Bilan au 31/12 (4) = (1) + (3)	628 307 028	522 259 709	489 751 671	498 118 719	539 190 250
Contrats en Instance de Mise en Force (5)	5 500 000	4 400 000	5 170 000	6 050 000	6 875 000
Avances reçues (6)	-5 000 000	-6 000 000	-6 200 000	-6 400 000	-6 400 000
Engagements Hors Bilan (7)	18 750 000	15 000 000	17 625 000	20 625 000	23 437 500
Total Engagements au 31/12 (8) = (1) + (3) + (5) + (6) + (7)	645 057 028	535 159 709	506 346 671	518 393 719	563 102 750
Taux des Créances Accrochées (2) / (8) (9) =	7,55%	9,45%	10,51%	10,79%	10,46%

	2020	2021	2022	2023	2024
Provisions Constituées Année n-1 (10)	29 702 990	29 302 990	33 102 990	38 002 990	43 002 990
Dotation Provisions Flat (11)	4 600 000	4 800 000	4 900 000	5 000 000	5 500 000
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (12)	5 000 000	1 000 000	0	0	0
Provisions Constituées Année n (13) = (10) + (11) - (12)	29 302 990	33 102 990	38 002 990	43 002 990	48 502 990
Agios Réservés Année n-1 (14)	3 182 415	4 182 415	5 182 415	6 182 415	7 182 415
Variation Agios Réservés (15)	1 030 000	1 030 000	1 030 000	1 030 000	1 030 000
Reprises des agios réservés à la radiation de créances (16)	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Agios Réservés Année n (17) = (14) + (15) - (16)	4 182 415	5 182 415	6 182 415	7 182 415	8 182 415
Provisions Constituées + Agios Réservés Année n (18) = (13) + (17)	33 485 406	38 285 406	44 185 406	50 185 406	56 685 406
Taux de Couverture des Créances Accrochées (19) = (18) / (2)	68,71%	75,72%	83,01%	89,69%	96,21%

Actifs, Passifs et Capitaux Propres

En Dinars	2020	2021	2022	2023	2024
ACTIFS					
Liquidités et équivalents de liquidités	3 408 565	2 798 501	2 906 449	2 349 466	2 806 671
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	592 327 091	482 979 772	444 571 734	446 438 782	480 510 313
Portefeuille-titres de placement	839 379	839 379	839 379	839 379	839 379
Portefeuille d'investissement	11 159 953	13 659 953	16 159 953	18 659 953	21 159 953
Valeurs Immobilisées	21 300 291	20 419 661	19 562 744	18 791 415	18 346 843
Autres actifs	6 664 377	7 517 713	8 682 974	9 631 805	10 415 097
TOTAL DES ACTIFS	635 699 655	528 214 978	492 723 232	496 710 799	534 078 255
PASSIFS					
Concours bancaires	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	2 430 000	3 240 000	3 780 000	4 387 500	5 062 500
Emprunts et dettes rattachées	489 083 577	381 237 956	331 072 225	319 846 976	341 553 003
Fournisseurs et comptes rattachés	64 417 347	58 051 785	64 533 085	71 940 285	78 884 535
Autres passifs	7 799 488	7 327 356	7 844 401	8 496 687	9 385 695
TOTAL DES PASSIFS	563 730 412	449 857 097	407 229 711	404 671 448	434 885 733
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves	9 012 283	9 977 551	13 313 987	16 431 679	19 081 679
Prime d'émission	0	0	0	0	0
Actions Propres	-342 749	-342 749	-342 749	-342 749	-342 749
Complément d'apport	0	0	0	0	0
Résultats reportés	7 426 598	7 334 441	8 186 643	10 554 591	13 350 421
Résultat de la période	873 110	6 388 638	9 335 639	10 395 830	12 103 171
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	71 969 243	78 357 882	85 493 521	92 039 351	99 192 522
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	635 699 655	528 214 978	492 723 232	496 710 799	534 078 255

Etat de Résultat

En Dinars	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Intérêts et produits assimilés de leasing	67 102 543	66 438 222	65 493 133	68 119 173	74 019 690
Intérêts et charges assimilées	47 998 559	38 520 583	32 020 178	31 689 792	33 370 236
Produits des placements	280 000	310 000	340 000	340 000	340 000
Autres Produits d'Exploitation	35 037	36 789	38 628	40 559	42 587
PRODUIT NET	19 419 021	28 264 428	33 851 584	36 809 941	41 032 042
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	8 116 000	8 521 800	9 373 980	10 311 378	11 342 516
Dotations aux amortissements	899 940	1 430 631	1 456 917	1 521 328	1 344 572
Autres charges d'exploitation	3 740 000	3 940 000	4 140 000	4 340 000	4 540 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	12 755 940	13 892 431	14 970 897	16 172 706	17 227 088
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	6 663 081	14 371 997	18 880 686	20 637 235	23 804 954
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	5 200 000	5 300 000	5 400 000	5 500 000	6 000 000
Dotations aux provisions pour risques divers	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 163 081	8 771 997	13 180 686	14 837 235	17 504 954
Autres pertes ordinaires	0	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	1 163 081	8 771 997	13 180 686	14 837 235	17 504 954
Impôts sur les bénéfices	289 971	2 383 359	3 845 047	4 441 404	5 401 784
RESULTAT NET DE LA PERIODE	873 110	6 388 638	9 335 639	10 395 830	12 103 171

XIII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : HANNIBAL LEASE

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 732.474.307 DT, un bénéfice net de 69.552 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 451.616 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2019, les créances s'élèvent à 707 907 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 32 654 KDT et les agios réservés ont atteint 3 182 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT

Said MALLEK



F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : B148992002 - ME : 810663 T/A/M/000



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 74.000.000 DT, durant la période allant du 9 janvier 2019 au 21 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 617.872 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 6.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2019 au 28 février 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 298.307 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du feu Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 13.000.000 DT, durant la période allant du 11 janvier 2019 au 1er septembre 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 191.865DT.

4- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2019 au 10 mai 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 16.118 DT.

5- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant

global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2019 au 28 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 151.395 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 13.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2019 au 13 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 110.808 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 8.500.000 DT, durant la période allant du 1er juillet 2019 au 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 51.039 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 500.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA » dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 26 juin 2019 et échéant le 24 septembre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 12.789 DT.

9- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « LA FINANCIERE TUNISIENNE » dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 juin 2019 au 18 octobre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 26.022 DT.

10- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 8.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2019 au 20 janvier 2020, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 68.316 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 500.000 DT.

11- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société ARTOIS CONFECTION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 29 janvier 2019 au 19 mai 2019, à des taux variant entre 9% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 14.681 DT.

12- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société MEDDEB Consulting, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2019 au 11 février 2019, au taux facial de 11%..

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.093 DT.

13- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société CENTRALE LAITIERE DE SIDI-BOUZID, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 9 janvier 2019 au 18 février 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 50.171 DT.

14- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société DELICE HOLDING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 14.000.000 DT, durant la période allant du 4 juillet 2019 au 23 août 2019, au taux facial de 11,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 104.597 DT.

15- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, émis le 23 avril 2019 et échéant le 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 73.275 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 1.000.000 DT.

16- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Confection Ras JEBEL, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2019 au 15 décembre 2019, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 5.791 DT.

17- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « UGFS BOND FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 21 juin 2019 au 23 septembre 2019, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 31.370 DT.

18- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 22 août 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 107.781 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.000.000 DT.

19- Pour la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA(dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 35.000 dinars hors taxes et qui ont été comptabilisés parmi les immobilisations en cours.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2019, s'élève à 22 475 dinars.

2- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.500.000 DT, durant la période allant du 10 décembre 2018 au 13 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève 15.261 DT.

3- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.500.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2018 au 22 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 8.867 DT.

4- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du feu Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 5 novembre 2018 au 23 février 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 17.241 DT.

5- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 11 décembre 2018 et échéant le 10 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 1.117 DT.

6- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 4 décembre 2018 au 9 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 2.233 DT.

7- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2018 au 18 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 5.583 DT.

8- HL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 1.000.000 DT, durant la période allant du 26 décembre 2018 au 30 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.576 DT.

9- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société ARTOIS CONFECTION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 30 décembre 2018 et échéant le 29 janvier 2019, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 3.474 DT.

10- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société DELTA PLASTIC, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.500.000 DT, émis le 28 décembre 2018 et échéant le 28 mars 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 38.362 DT.

11- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société MEDDEB Consulting, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2018 et échéant le 22 janvier 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 6.358 DT.

12- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société CENTRALE LAITIERE DE SIDI-BOUZID, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 5.000.000 DT, émis le 30 novembre 2019 et échéant le 9 janvier 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 12.075 DT.

13- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société DELICE HOLDING, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 9.000.000 DT, émis le 17 septembre 2018 et échéant le 4 juillet 2019, au taux facial de 11,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 484.149 DT.

14- HL a réalisé, en 2018, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 25 octobre 2018 et échéant le 23 avril 2019, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2019, s'élève à 32.438 DT.

15- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2019 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2019, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2019.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2019
Avantages à court terme	302 980	1 819	329 175	11 965	162 500	162 500
Rémunérations brutes	290 000	-	229 273	-	-	-
Charges sociales	12 980	1 819	99 902	11 965	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	18 193	-	-	-
	302 980	1 819	347 368	11 965	162 500	162 500

(1) Le directeur général adjoint a bénéficié, d'une indemnité départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cette indemnité a été réglée par la compagnie d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 36.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT

Said MALLEK

XIV. ETATS FINANCIERS AU 31-12-2019Actifs, Passifs et Capitaux Propres

En Dinars	31/12/2019	31/12/2018	Variation
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	23 003 296	6 623 944	247,27%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	672 070 786	803 076 049	-16,31%
Portefeuille-titres de placement	839 379	1 170 723	-28,30%
Portefeuille d'investissement	10 759 953	9 359 953	14,96%
Valeurs Immobilisées	20 021 856	17 682 801	13,23%
Autres actifs	5 779 037	5 537 279	4,37%
TOTAL DES ACTIFS	732 474 307	843 450 749	-13,16%
PASSIFS			
Concours bancaires	22 551 679	24 046 031	-6,21%
Dettes envers la clientèle	7 375 719	5 429 583	35,84%
Emprunts et dettes rattachées	544 101 084	672 854 774	-19,14%
Fournisseurs et comptes rattachés	74 543 711	53 076 211	40,45%
Autres passifs	12 805 980	14 442 635	-11,33%
TOTAL DES PASSIFS	661 378 172	769 849 235	-14,09%
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	40 180 000	40 180 000	0,00%
Réserves	8 575 590	6 594 530	30,04%
Prime d'émission	13 996 000	13 996 000	0,00%
Actions propres	-389 349	-316 197	23,13%
Résultats reportés	8 664 341	8 599 143	0,76%
Résultat de l'exercice	69 552	4 548 039	-44,55%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	71 096 134	73 601 514	1,51%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	732 474 307	843 450 749	-1,09%

Etat de Résultat

En Dinars	31/12/2019	31/12/2018	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	74 879 231	83 880 509	-10,73%
Intérêts et charges assimilées	- 57 938 440	-62 957 465	-7,97%
Produits des placements	564 361	262 047	115,37%
Autres produits d'exploitation	33 368	31 779	5,00%
PRODUITS NETS	17 538 520	21 216 869	-17,34%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	7 729 526	7 650 182	1,04%
Dotations aux amortissements	585 182	592 145	-1,18%
Autres charges d'exploitation	3 637 692	3 880 805	-6,26%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11 952 400	12 123 132	-1,41%
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	5 586 121	9 093 737	-38,57%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	4 457 633	2 398 290	85,87%
Dotations nettes aux autres provisions	481 297	355 207	35,50%
RESULTAT D'EXPLOITATION	647 190	6 340 240	-89,79%
Autres pertes ordinaires	- 406 787	-5 186	7743,95%
Autres gains ordinaires	172 620	31 150	454,16%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	413 023	6 366 204	-93,51%
Impôts sur les bénéfices	- 316 355	-1 590 895	-80,11%
Contribution sociale de solidarité	- 27 116	-45 454	-40,34%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	69 552	4 729 855	-98,53%
Contribution conjoncturelle	-	-181 817	-100,00%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	69 552	4 548 038	-98,47%

Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	490 473 460	517 051 573	15,39%
Décaissements pour financement de contrats de leasing	- 232 737 170	- 499 423 498	-9,36%
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 11 978 466	- 13 252 620	22,26%
Intérêts payés	- 58 927 013	- 59 542 073	44,37%
Impôts et taxes payés	- 35 824 816	- 3 270 010	-10,89%
Restitution du crédit de TVA	-	-	-
Autres flux liés à l'exploitation	- 390 403	1 362 440	-181,47%
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	150 615 591	- 57 074 187	-59,41%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 828 403	- 4 465 180	13,39%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	189 992	6 520	-95,93%
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	- 2 000 000	-	-
Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	780 000		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	- 3 858 411	- 4 458 660	18,02%
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	- 73 151	- 202 444	-80,41%
Encaissements suite à la cession d'actions propres	-	704 375	18,23%
Dividendes et autres distributions	- 2 501 760	- 3 955 601	26,73%
Encaissements provenant des emprunts	1 376 532 000	1 502 972 000	67,33%
Remboursements d'emprunts	- 1 502 840 566	- 1 444 387 868	85,71%
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	- 128 883 477	55 130 462	-57,81%
Variation de trésorerie	17 873 703	- 6 402 385	-53,26%
Trésorerie au début de l'exercice	- 17 422 087	- 10 989 692	-505,82%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	451 616	17 422 087	58,53%

Etat des Engagements Hors Bilan

En Dinars	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Engagements Données	80 659 500	97 379 009	-17,17%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	25 668 222	15 754 249	62,93%
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	54 991 278	81 624 760	-32,63%
Engagements Reçus	1 355 176 236	1 641 358 945	-17,44%
Cautions reçues	479 112 389	588 786 252	-18,63%
Garanties reçues	336 570	336 570	0,00%
Intérêts à échoir sur contrats actifs	99 750 257	122 633 955	-18,66%
Valeurs des biens objets de leasing	775 977 020	929 602 167	-16,53%
Engagements réciproques	38 919 042	15 272 384	154,83%
Emprunts obtenus non encore encaissés	38 400 000	15 000 000	-69,86%
Effets escomptés sur la clientèle	519 042	272 384	818,82%

XV. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2020****PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2019 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat Net 2019	69 552
Total report à nouveau 2018	8 664 341
Report à nouveau 2018 sans franchise de retenue à la source	7 988 949
Report à nouveau 2018 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Total	8 733 893
Réserves légales 5 %	436 695
Solde à affecter	8 297 198
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	7 621 806
Total Report à nouveau	8 297 198

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, accepte la désignation de M. Ali Sabri ESSGHAIER à titre de représentant permanent de LA FINANCIERE TUNISIENNE en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSGHAIER, et ce, pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, et ce à partir du 27 Août 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2020 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à